



Rompre un cdi pas commencé

Par **nath13**, le **03/02/2017** à **09:42**

Bonjour, rnj'ai signé un cdi la semaine dernière pour une association d'aide a domicile avec 50 h par mois et 2 mois de période d'essai, je devais commencer le 01/02/17 mais pour des raisons personnelles je n'ai pas pu et ne vais pas pouvoir commencer (raison de santé pour ma mère dont je veux m'occuper) je ne veux pas perdre mes droits chômage, comment puis je faire pour rompre ce contrat. Merci par avancernnathalie

Par **morobar**, le **03/02/2017** à **10:25**

Bjr, rnCommencez donc par prévenir l'employeur, afin que celui-ci ne vous implique pas dans le planning à venir. rnC'est ce que vous auriez dû commencer par faire. rnEn effet l'embauche d'un salarié implique une déclaration obligatoire auprès des URSSAF. rnSi cette déclaration a bien été établie, il va falloir purger cette création.